

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

24 JANVIER 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Droit à la déconnexion dans la fonction publique»	3
1.2	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Maisons d'hébergement des jeunes âgés de 18 à 25 ans»	4
1.3	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Travaux à l'Athénée royal de Pepinster à la suite des inondations»	6
1.4	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Zones en tension démographique: création de places entre 2022 et 2027»	9
1.5	Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Mise en œuvre du mécanisme de soutien prévu par le décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022»	11
1.6	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Problèmes de chauffage récurrent à l'Athénée royal d'Uccle 1».....	12
1.7	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Grève à la Haute École de la province de Liège (HEPL)»	13
1.8	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Manque de détecteurs de CO2 dans les classes»	15
2	Ordre des travaux	17

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 16h25.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Droit à la déconnexion dans la fonction publique»

Mme Alice Bernard (PTB). – La ministre fédérale de la Fonction publique, Mme De Sutter, a annoncé qu’à partir du 1^{er} février, les 65 000 fonctionnaires fédéraux ne pourront plus être appelés en dehors des heures de travail. Cette mesure doit leur permettre un vrai droit à la déconnexion, un droit de nature à prévenir les burn-out et le stress au travail en général, mais aussi à mieux séparer travail et vie privée. Le PTB défend cette intéressante mesure depuis plusieurs années.

Au niveau de la Région wallonne, la ministre De Bue s’est déjà prononcée en faveur d’un meilleur encadrement de la déconnexion en période de télétravail. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que votre gouvernement entend «promouvoir un droit à la déconnexion». Monsieur le Ministre, avez-vous prévu de suivre l’initiative de la ministre De Sutter à l’échelle de la Communauté française? Si oui, suivant quels délais et modalités?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L’accord sectoriel conclu avec les organisations syndicales de la fonction publique communautaire prévoit bien l’adaptation de la réglementation relative au télétravail pour y consacrer le droit à la déconnexion des membres du personnel.

Ce point de l’accord sectoriel a été consacré au sein d’un projet de réforme du télétravail qui est en cours de finalisation au niveau du gouvernement. Le projet d’arrêté devrait en effet être adopté lors de la séance du 27 janvier 2022 du gouvernement. Ce texte prévoit que le membre du personnel a le droit, d’une part, de ne pas être connecté aux outils de travail numériques professionnels en dehors de son temps de travail et, d’autre part, de ne pas recevoir d’appels ou de messages électroniques – à l’exception des courriels – pour un motif professionnel en dehors des limites horaires fixées par la réglementation.

Cette exception s'explique par le fait que le gouvernement n'a pas souhaité interdire l'envoi de courriels à certaines heures. Il est en effet fréquent que des hauts fonctionnaires ou des membres de cabinets travaillent à des heures tardives et envoient donc des courriels dans ce cadre, notamment à des agents. Interdire l'envoi de courriels semble donc disproportionné par rapport aux réalités de travail. Néanmoins – j'insiste sur ce point –, il est évident que la personne qui reçoit un courriel en dehors de ses heures de travail n'est en aucun cas tenue de le lire et encore moins d'y répondre.

Enfin, il faut également souligner que le droit à la déconnexion est naturellement consacré sans préjudice des cas d'urgence dûment justifiés par les nécessités du service. Il peut en effet arriver que ces dernières justifient la sollicitation d'un agent en dehors des heures normales de travail. Cette exception est bien sûr d'interprétation restrictive et ne peut justifier des demandes intempestives et non fondées de la hiérarchie.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, nous devrions donc avoir davantage d'informations au sujet de l'organisation du droit à la déconnexion d'ici à la fin du mois. Il est aussi important que nécessaire de mieux encadrer ce droit, dans la mesure où la généralisation du télétravail entraîne une augmentation du travail réalisé derrière son écran. Par ailleurs, le nombre de burn-out risque de s'accroître. Les derniers chiffres disponibles de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI) montrent en effet qu'ils ont augmenté de près de 40 % en Belgique entre 2016 et 2020. La crise sanitaire et l'intensification du télétravail risquent de rendre ces statistiques plus effrayantes encore. Dans ce cadre, le droit à la déconnexion peut constituer un outil pour lutter contre le burn-out dû au télétravail. Cette mesure a été négociée en collaboration avec les organisations syndicales de la fonction publique et nous veillerons donc bien à l'entrée en vigueur de ce droit.

1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Maisons d'hébergement des jeunes âgés de 18 à 25 ans»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, j'ai appris avec intérêt, au cours du débat budgétaire, la volonté du gouvernement de créer un réseau de maisons d'hébergement afin de favoriser l'autonomie des jeunes et de combattre le sans-abrisme. J'ai été surprise par l'envergure de ce projet qui ne figure pas dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Toutefois, je ne remets pas en cause l'intérêt de ce projet.

Une étude, intitulée «*Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse*», a été réalisée par l'ASBL Réalisation, Téléformation et Animation (RTA) et par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). En avez-vous pris connaissance? Pour rappel, cette étude met en exergue la réussite des interventions publiques «qui réfléchissent et agissent en pensant à partir de la "chaîne d'institutions" dont ils font partie». Elle met en évidence des bonnes

pratiques et des projets innovants. Si vous avez pu en prendre connaissance, qu'en reprenez-vous pour intégrer dans votre projet les bonnes pratiques décrites dans l'étude?

En effet, cette problématique est complexe et demande une concertation avec l'aide sociale par le biais des CPAS et avec le secteur de l'aide à la jeunesse. Avez-vous eu des contacts à ce sujet avec la ministre de l'Aide à la jeunesse et avec vos homologues régionaux qui ont la tutelle sur les CPAS? À ce sujet, l'étude insiste sur un fait important: «la non-articulation des politiques communautaire et régionales peut produire un double affaiblissement de la situation de jeunes confrontés à l'enjeu de l'«autonomie» et qui sont déjà en grande difficulté».

Enfin, si je vois tout l'intérêt d'accompagner les jeunes, notamment ceux ayant fréquenté les services de l'aide à la jeunesse, je m'interroge quand même sur le budget alloué à ce projet, qui avoisine les 500 000 euros. Avec cette somme, qu'est-il possible de faire, en ce qui concerne à la fois l'encadrement et les lieux potentiels? Quelles sont les voies dans lesquelles comptez-vous vous diriger?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, le projet pilote qui vise à la création de deux maisons d'hébergement pour les 18-25 ans à Bruxelles et à Liège, dans le but d'établir *in fine* un réseau d'infrastructures de ce type sur notre territoire, n'est en effet pas prévu dans la DPC.

Toutefois, ce projet s'inscrit dans le cadre du plan 18-25 ans qui a été initié par le gouvernement à partir de cette année. De plus, comme vous le savez, le Plan quinquennal pour la lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales prévoit en son axe 2 «de prévenir les situations de vulnérabilité tout au long du parcours de vie des publics dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Cet axe 2 se décline notamment par un renfort des actions spécifiques de prise en charge des publics vulnérables et l'amélioration de leur accompagnement lors des moments de transition.

Comme vous le constatez, ce projet d'envergure, pour reprendre vos termes, s'inscrit donc bien dans la logique mise en œuvre par le gouvernement durant la présente législature. Évidemment, j'ai bien pris connaissance de l'étude qui a été réalisée en 2017 par RTA et le RWLP. Ce rapport a été commandé lors de la précédente législature, sous l'impulsion du ministre de l'Aide à la jeunesse de l'époque qui avait la volonté de tenter de réduire les inégalités au sein de la population des jeunes majeurs. Le projet pilote tiendra évidemment compte des expériences innovantes qui ont été mises en œuvre depuis plusieurs années et qui sont citées dans l'étude.

À ce propos, vous devez savoir que de nouveaux projets de logement pour les jeunes en errance, projets que je subventionne et qui sont notamment portés par des services d'aide en milieu ouvert (AMO), des CPAS, des ASBL de logement et des agences immobilières sociales (AIS), sont en cours de réalisation, par exemple à Seraing et à Visé.

Compte tenu du type de public visé et de l'accompagnement qui doit être mis sur pied, je partage totalement l'analyse de RTA et du RWLP selon laquelle l'intersectorialité est la clé de la réussite des projets de ce genre. Ce type de transversalité, comme la centralisation des ressources au sein des maisons d'accueil, sera l'essence même du projet que je souhaite mettre en place et qui sera complémentaire aux autres initiatives déjà existantes. Des contacts seront nécessairement pris, en temps opportun, avec tous les niveaux de pouvoir, communal ou régional, afin d'optimiser cette transversalité. Je vous rassure: je vois régulièrement mes collègues du gouvernement.

Pour terminer sur votre question relative à l'aspect budgétaire, les 497 000 euros seront consacrés à l'accompagnement de la création du projet pilote et permettront notamment la réalisation d'études de faisabilité ou la sollicitation d'experts belges, voire internationaux. Voilà quelques exemples des réalisations que ce budget permettra.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir éclairé notre lanterne sur ce projet. Nous suivrons de près sa réalisation et son montage, puisqu'il est vrai qu'il demandera un grand nombre de concertations. Je suis heureuse d'apprendre que celle avec les Régions est régulière. J'espère qu'elle est plus forte et plus approfondie sur ce dossier que, par exemple, sur celui de l'enseignement en alternance, qui concerne d'ailleurs aussi les jeunes, qui sont parfois dans des situations compliquées. Nous vous interrogerons dans quelques mois pour voir comment cela a avancé.

Enfin, mon dernier point d'attention porte sur les interlocuteurs locaux. Si des projets ont lieu à Liège et à Bruxelles, j'imagine que des contacts sont déjà pris aujourd'hui avec les communes concernées, afin qu'il y ait des échanges et, dès le départ, des accords de tous les opérateurs.

1.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Travaux à l'Athénée royal de Pepinster à la suite des inondations»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – J'ai récemment été interpellée par la directrice de l'École fondamentale Verdi à Pepinster au sujet des travaux à réaliser dans les bâtiments à la suite des inondations du mois de juillet dernier, qui ont particulièrement touché cette commune. Il semblerait que des travaux soient déjà en cours dans d'autres établissements de la commune; les enseignants et la direction ne peuvent donc s'empêcher de comparer leur situation à celle des écoles voisines. En effet, des travaux ont été annoncés par Wallonie-Bruxelles

Enseignement (WBE), mais rien ne se passe. Face à ce constat, les enseignants ont menacé de faire grève. Par exemple, le revêtement de la salle de gym a été placé, mais les murs n'ont pas été repeints et les plafonds, qui contiennent de l'amiante, n'ont pas été rénovés. L'école entière a donc des difficultés à fonctionner, sans compter la gestion de la crise sanitaire.

Monsieur le Ministre, en tant que ministre de la tutelle de WBE, pouvez-vous faire le point sur la situation de cette école? Le pouvoir organisateur a-t-il reçu un accord et des subventions pour entreprendre les travaux? Si c'est bien le cas, pourquoi le chantier traîne-t-il? Bien entendu, la situation est compliquée dans toute la région. Il est notamment difficile de trouver des corps de métier. Dans le cas présent, la comparaison avec les autres établissements de la commune, voire des communes voisines, est vraiment difficile à vivre.

Confirmez-vous la présence d'amiante dans le plafond de la salle de gym? Quelles précautions l'école et les entreprises peuvent-elles prendre pour régler le problème?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, votre question va me permettre d'expliquer le travail réalisé par la Direction régionale de Liège du Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par WBE. La province de Liège a été lourdement sinistrée et le travail de remise en état des infrastructures est énorme. Il reste effectivement de nombreux travaux à finaliser; néanmoins, je tiens à souligner le délai extrêmement court au terme duquel la Direction régionale de Liège a réussi, avec l'aide du personnel enseignant, notamment celui de l'Athénée royal Verdi, à reloger les élèves de l'enseignement fondamental.

Le 15 juillet 2021, le bâtiment Piqueray de l'Athénée royal Verdi a subi de plein fouet les inondations et est devenu impropre à toute occupation. Le 1^{er} septembre 2021, soit cinq semaines plus tard, les élèves de cet établissement ont pu intégrer une implantation rénovée en urgence, alors que les travaux étaient initialement prévus sur au moins trois ans. Durant ces cinq semaines, de nombreuses équipes se sont mobilisées pour assurer le déménagement et la réalisation des travaux suivants: l'installation de deux bâtiments préfabriqués après l'abattage d'arbres; l'installation de pavillons sanitaires; le nettoyage et l'assainissement de la chaufferie, entièrement submergée et embouée par les inondations; la réfection des canalisations et éviers; le remplacement du linoléum; la pose de barrières; le ragréage des faux plafonds; la démolition des sols; le décapage des plafonds; la mesure de la qualité de l'air; la remise en ordre de l'installation électrique; l'alimentation provisoire de la chaufferie; le placement d'une citerne provisoire et de deux brûleurs au mazout; le remplacement du revêtement de la salle de sport. Il convient aussi de mentionner l'importance du

travail fourni pour rencontrer les experts et monter les dossiers de sinistre, cela pour un seul site parmi au moins cinq sites lourdement sinistrés.

Aujourd'hui, face à l'ampleur du chantier qui reste à mener, des priorités ont été définies, les inondations n'ayant pas amélioré l'état de vétusté préexistant des bâtiments scolaires. Pour reprendre votre exemple, il est compréhensible que la rénovation des salles de classe soit prioritaire par rapport à la rénovation de la salle de sport. Vous noterez toutefois que le sol de cette salle a été remplacé, ce qui a permis aux élèves de cette école de disposer d'un plateau lors de la rentrée scolaire de janvier 2022, évitant la dispense des cours de sport à l'extérieur.

En outre, la présence d'amiante dans les dalles de faux plafond a été analysée et répertoriée lors de la réalisation de l'inventaire de l'amiante. En l'occurrence, elle ne demande aucune intervention à court terme, car les dalles n'ont pas été endommagées par les inondations et les fibres d'amiante y sont encapsulées. Par conséquent, elles ne sont pas volatiles et ne représentent aucun danger pour le personnel enseignant et les élèves de cet établissement.

Le travail encore à mener sur ce site, en parallèle de tous les autres sites sinistrés et du travail quotidien des agents, est encore conséquent. En effet, une première estimation indique un volume de travaux de l'ordre d'un million d'euros, dont une partie sera prochainement externalisée. Certains de ces travaux ne pourront par ailleurs se faire que pendant les vacances scolaires. Les pavillons, classes et sanitaires installés resteront à la disposition de l'école jusqu'à la fin des travaux définitifs. Les travaux réalisés en 2021 ont été financés sur les avances reçues de l'assurance. Il est entendu que les frais engendrés par les inondations dépassent le maximum de couverture de l'assurance, rien qu'en province de Liège.

Pour les remises en état qui dépassent le plafond d'indemnisation, l'enveloppe exceptionnelle de 27 millions d'euros décidée par le gouvernement sera évidemment sollicitée.

Malgré tous les efforts supplémentaires qu'a dû fournir la Direction régionale de Liège en raison de la crise sanitaire, elle est tout de même parvenue à accomplir la totalité de sa programmation annuelle, à finaliser l'introduction de tous ses programmes prioritaires de travaux (PPT), à poursuivre le développement de ses grands projets et à élaborer de nouveaux projets dans les délais fixés par l'appel à projets du Plan de relance européen. Il s'agit d'un travail exceptionnel qu'il me semblait utile de souligner.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces informations qui nous offrent un peu de recul sur les situations des différents établissements de la Direction régionale de Liège. Nous ne pouvons que féliciter les agents qui sont sur le pont pour gérer les dégâts des inondations tout en con-

tinuant leur travail sur les autres dossiers. Le réseau WBE est d'ailleurs dans une situation similaire.

Le problème, c'est que les enseignants et les directions ne disposent pas forcément de toutes ces informations. Ils n'ont pas de vue sur le déroulement du chantier, sur les listes de priorité, etc. La Direction régionale de Liège devrait proposer une séance d'information aux directions ou aux équipes pédagogiques. Nous créerions ainsi le maillon manquant de la chaîne qui permettrait de communiquer et d'expliquer la lenteur du processus.

Nous devons apporter des explications au personnel éducatif et lui montrer que nous comprenons ses difficultés, tout en rappelant que la situation ne pourra peut-être s'améliorer que dans quelques mois. Si nous leur donnons des délais clairs, les équipes éducatives pourront mieux accepter la situation actuelle. Je vous encourage donc à effectuer une démarche en ce sens.

1.4 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Zones en tension démographique: création de places entre 2022 et 2027»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – L'article 9 du décret du 19 juillet 2017 relatif à l'offre de places dans les zones en tension démographique, aux subsides en matière de bâtiments scolaires, au programme prioritaire de travaux et au subventionnement des établissements d'enseignement obligatoire prévoit que le gouvernement instaure un monitoring. Ce dernier concerne l'offre de places scolaires dans l'enseignement ordinaire. En fonction des résultats du monitoring, le décret prévoit la désignation d'une ou plusieurs zones ou parties de zone d'enseignement dans les endroits où l'offre de places scolaires est inférieure à la demande. En septembre, les membres du gouvernement déterminent ces zones ou parties de zone qui sont, par conséquent, considérées comme étant en tension démographique. Pour l'année 2022, le gouvernement a arrêté cette liste le 22 décembre dernier.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous fournir cette liste ? Pouvez-vous dresser l'état des lieux des zones en tension démographique? Comment ont-elles évolué? Quel est l'objectif minimal de places à créer au cours des cinq prochaines années par région et par niveau de pouvoir? De manière plus précise, combien de places chacune de ces zones ou parties de zone en tension doit-elle créer pour atteindre le tampon? En effet, celui-ci doit être égal ou inférieur à 7%, par rapport à la somme des places disponibles dans les écoles de chaque commune de la zone ou partie de zone concernée.

L'application DisExion, qui prend en charge le monitoring, a-t-elle fait l'objet de mises à jour? Dans l'affirmative, de quelle manière? Quels sont les projets d'écoles fondamentales ou secondaires déjà inclus dans l'application? Quels sont les critères de priorisation et les modalités de l'appel à projets 2022? Quand paraîtra la circulaire relative à l'appel à projets? L'enseignement spécialisé est-il

concerné par cet appel à projets? Sur la base de quel modèle les estimations sont-elles établies pour les écoles spécialisées qui sont organisées de manière différente de celles organisant l'enseignement secondaire? D'après mes informations, la *task force*, créée par décision du gouvernement le 16 décembre 2021, s'est réunie le 13 janvier. Quels sujets ont-ils été abordés? Quels sont les objectifs de ce groupe de travail pour l'année 2022?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, le projet est de créer 2 075 places dans l'enseignement fondamental et 4 023 places dans l'enseignement secondaire afin d'atteindre une réserve minimale de 7 %. Je laisse à votre disposition le tableau reprenant la liste des zones en tension pour l'année 2022. Il reprend le détail des places à créer et a été approuvé par le gouvernement.

L'application DisExion n'a fait l'objet d'aucune mise à jour pouvant modifier certaines de ses fonctionnalités. Afin de déterminer les places restantes à créer, les projets d'écoles déjà inclus dans l'application sont les dossiers de travaux ayant obtenu une promesse de principe de subvention permettant la création de nouvelles places.

L'appel à projets 2022 fait l'objet d'une réflexion. En effet, la problématique relative au manque de places pour les rentrées de 2021 et 2022 est partiellement liée aux gros retards, par rapport aux dates d'ouverture planifiées, enregistrés pour de nombreux chantiers prévoyant la création de places. Certains délais sont malheureusement de plusieurs années. Pour cette raison, le gouvernement a chargé la *task force* d'étudier les orientations à prendre pour lancer les futurs appels à projets permettant la création de nouvelles places. Nous ajusterons le calendrier de l'appel à projets en conséquence. Les subventions affectées à l'enseignement spécialisé représentent 10 % des moyens prévus pour l'appel à projets et sont calculées sur une période de cinq ans. Cette dernière a débuté en juillet 2019. L'appel à projets 2022 conservera bien entendu ce principe.

La *task force* se compose du gouvernement, des fédérations de pouvoirs organisateurs (PO) et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Sa mission consiste à étudier les pistes pour augmenter le nombre de places et de classes, déclaré au mois de janvier 2022, et à lancer la réflexion en vue de renforcer l'attractivité des établissements en déficit d'inscriptions. Une première réunion a eu lieu ce 13 janvier et une autre est prévue à la fin du mois.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, le tableau que vous mettez à notre disposition nous permettra d'analyser la situation zone par zone.

À l'évidence, la prochaine rentrée en première année secondaire ne sera pas simple au vu des cohortes d'élèves prévues. Je vous encourage donc à trouver

des solutions innovantes. Nous avons déjà eu la possibilité de créer des PO mixtes en louant des bureaux ou en réutilisant d'anciens bâtiments de bureaux. Peut-être existe-t-il d'autres solutions innovantes auxquelles nous n'avons pas encore pensé. J'ai envie de faire confiance à votre créativité et à celle de la ministre Glatigny, avec laquelle nous avons déjà discuté de ce problème.

Dans certaines zones de Wallonie, des écoles pourraient être créées, si elles n'étaient pas confrontées à de réelles difficultés, notamment liées aux bâtiments. Par exemple, la Cité-École vivante pourrait être créée à Liège, mais ce projet fait face à des problèmes d'ordre juridique.

Je vous encourage également à voir avec les PO et WBE quel PO a encore une marge de manœuvre pour agir dans des délais plus longs. Ce ne sont pas toujours les mêmes qui doivent se mobiliser, notamment dans des zones comme Bruxelles. Il s'agit de discuter des problèmes plus en profondeur et de soutenir les PO qui voudraient se lancer dans la création d'une école, mais qui n'ont pas les moyens humains nécessaires.

1.5 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Mise en œuvre du mécanisme de soutien prévu par le décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022»

Mme Diana Nikolic (MR). – Lors des dramatiques inondations qui ont touché la province de Liège durant l'été dernier, de nombreux bâtiments scolaires ont été endommagés. Le gouvernement a rapidement réagi et annoncé des aides. C'est ainsi que le décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022 prévoit la mise en œuvre d'un mécanisme de financement exceptionnel destiné aux pouvoirs organisateurs afin de leur permettre de remettre en état leurs bâtiments scolaires et les équipements ayant subi des dégâts dus aux inondations. Au total, ce ne sont pas moins de 20 millions d'euros qui ont été dégagés pour ce mécanisme de soutien.

Les dossiers pourront être introduits jusqu'au 30 juin 2022. Il semble toutefois opportun de revenir sur l'état de préparation de ce chantier au vu des échéances. À ce propos, le décret-programme prévoit que le gouvernement arrête le taux de financement des interventions ainsi que les modalités d'introduction et de liquidation des dossiers. Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point à ce sujet? Qu'en est-il des différentes dispositions déjà prévues? Comment seront calculées les subventions allouées aux pouvoirs organisateurs? Quel support sera-t-il mis à disposition pour le dépôt des projets?

Qu'est-il prévu pour communiquer ces dispositions auprès des différents pouvoirs organisateurs? L'envoi d'une circulaire est-il déjà programmé et, le cas échéant, quand cela est-il prévu? Enfin, des contacts ont-ils eu lieu avec les fédérations de pouvoirs organisateurs pour la rédaction de cette éventuelle circulaire?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les dossiers liés aux inondations sont complexes et, malheureusement, de nombreux pouvoirs organisateurs n'ont toujours pas reçu de positionnement de la part de leur assureur. Cela a retardé nos réflexions sur la fixation du taux d'intervention et sur la meilleure manière de traiter ces dossiers.

Toutefois, Madame la Députée, je peux vous annoncer que nous avons fixé le modèle. L'administration est en train de l'affiner. Sur cette base, nous rencontrerons de nouveau les fédérations de pouvoirs organisateurs afin d'être certains que le projet de circulaire réponde à l'ensemble des besoins et préoccupations du terrain. Nous entendons diffuser cette circulaire dans le courant du mois de février, afin d'informer l'ensemble des pouvoirs organisateurs de la procédure à suivre pour obtenir ce soutien exceptionnel.

Vous comprendrez donc que je ne peux pas annoncer ici les détails du processus et les taux de financement avant d'avoir rencontré les fédérations de pouvoirs organisateurs et obtenu leur aval sur le mécanisme envisagé. Il serait en effet contre-productif que des informations circulent avant qu'elles ne soient validées par le secteur et, a fortiori, par le gouvernement.

Enfin, au vu du temps pris par les assurances pour se positionner sur de nombreux sinistres, il serait probablement nécessaire de prolonger le délai d'introduction des demandes, pour ne pas pénaliser les pouvoirs organisateurs pour lesquels le règlement du dossier de sinistre est plus lent. Nous en jugerons en temps voulu, et je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informée de la suite de ce dossier.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je comprends votre réserve, Monsieur le Ministre. Je souhaitais simplement être rassurée quant aux délais. Les inondations ont eu lieu il y a six mois et les demandes doivent être introduites avant le 30 juin prochain. J'étais donc quelque peu inquiète. Vous m'avez cependant rassurée, puisque vous allez envisager, avec le gouvernement, de proroger les délais eu égard aux éléments que vous avez cités. Je ne manquerai pas de vous interroger dès que vous aurez obtenu plus d'informations.

1.6 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Problèmes de chauffage récurrent à l'Athénée royal d'Uccle 1»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Depuis plusieurs semaines – cela a été repris plusieurs fois dans la presse –, les parents et les élèves de l'Athénée royal Uccle 1 (ARU1) se plaignent régulièrement des pannes récurrentes de la chaudière de l'établissement. Les problèmes de chauffage se sont par ailleurs multipliés dans d'autres écoles ces derniers mois, affectant le déroulement des apprentissages et le bien-être des élèves ainsi que des équipes éducatives. L'impact négatif sur les

apprentissages est important. Selon les témoignages, l'école est obligée d'organiser des apprentissages à distance.

D'un point de vue tant politique que pédagogique, nous sommes tous d'accord pour dire que les apprentissages en présentiel ont beaucoup plus d'avantages que l'enseignement en mode distanciel. Monsieur le Ministre, vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé plusieurs fois.

Avez-vous été informé de ces problèmes récurrents à l'ARU1? L'administration s'est-elle saisie du problème? Quelles sont les mesures mises en œuvre pour y remédier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Une chaudière mobile a été installée à l'ARU1, le mardi 18 janvier. L'école a pu rouvrir le 19 janvier dès que la température dans les locaux est remontée. D'après mes informations, la solution a donné satisfaction.

Les travaux relatifs au passage au gaz et au renouvellement intégral de la chaufferie sont prévus pour cet été 2022. Le bien-être des élèves au sein de bâtiments sécurisés et confortables est évidemment une mission primordiale, à laquelle je m'attelle depuis le début de la législature. Je sais que vous partagez cette préoccupation, Monsieur le Député. Restons attentifs pour assurer le respect de cette mission, notamment à l'ARU1.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – En lançant le chantier des bâtiments scolaires, Monsieur le Ministre, vous avez mis en avant votre volonté de résoudre ce problème de manière structurelle. Néanmoins, en attendant les solutions, il est important qu'il y ait davantage de fluidité dans les interventions de l'administration, car les écoles devront sans doute faire face à des situations similaires durant les prochains hivers.

Je me réjouis d'apprendre que l'administration a pu trouver une solution et que les travaux de renouvellement intégral de la chaufferie sont prévus pour cet été, ce qui permettra de résoudre définitivement le problème de chauffage. Le début de l'aventure des bâtiments scolaires a démarré à l'ARU1. Dès lors, les parents et les élèves seront satisfaits d'apprendre la bonne nouvelle!

1.7 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Grève à la Haute École de la province de Liège (HEPL)»

Mme Alice Bernard (PTB). – Les enseignants du département des sciences de la motricité à la Haute École de la province de Liège (HEPL), située sur le campus du Barbou, se sont mis en grève ce lundi 17 janvier, pour la deuxième fois depuis le début de l'année académique. Parmi leurs revendications, une est parti-

culièrement importante et concerne vos compétences, Monsieur le Ministre: les conditions matérielles de travail pénibles.

En effet, les enseignants manquent de salles de classe pour donner cours. Une solution provisoire a été trouvée en déplaçant une partie des cours sur le site d'Angleur, lequel connaît des problèmes de chauffage et n'est pas équipé correctement. Quant au site de la HEPL, situé dans le centre de Liège, sa chaudière ne fonctionne plus. Les enseignants demandent donc, à juste titre, de pouvoir disposer de classes en nombre suffisant et correctement chauffées sur un seul site. Ils demandent en outre de pouvoir bénéficier d'une solution structurelle pour la rentrée de septembre.

Quelle réponse apporterez-vous aux revendications des enseignants? Dans quel délai? Qu'allez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que les enseignants puissent donner cours dans des bonnes conditions, maintenant et à l'avenir?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La HEPL se répartit sur onze campus qui sont eux-mêmes parfois éparpillés. Je comprends aisément qu'en raison des problèmes liés à la vétusté des locaux, à leur inadaptation ou à la piètre qualité des équipements, il puisse y avoir du mécontentement.

N'ayant pas de tutelle sur les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné, en l'occurrence la province de Liège, je n'ai pas de maîtrise sur ce sujet en particulier. Cependant, je me suis renseigné sur les pistes d'action en cours d'étude par la province et j'ai appris que des projets de rationalisation entre les bâtiments de Seraing, Herstal et Huy ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Ce mode de subvention est actuellement le moyen d'action de la Communauté française le plus approprié pour améliorer «rapidement» la situation. À ce stade, je ne connais pas le programme ou la nature des travaux envisagés par la province. Cela devrait m'apparaître lorsque ces demandes de subvention auront été analysées par l'administration. Le processus est en cours.

En ce qui concerne les ambitions des projets relatifs aux bâtiments scolaires, les travaux du groupe de travail n° 3 consacré aux établissements de l'enseignement supérieur ont pris un léger retard par rapport aux autres groupes de travail, mais nous avons eu une réunion voici une dizaine de jours. À cette occasion, il a été demandé à Sonecom, l'entreprise qui a mené l'enquête, de livrer un rapport spécifique sur les établissements de l'enseignement supérieur. À ce stade, je peux déjà vous informer que le refinancement d'un milliard d'euros sera également accessible pour ces établissements. Il conviendra de définir dans quelles proportions et selon quelles modalités, en regard de l'analyse des besoins qui portent sur des sujets sensiblement différents de l'enseignement obligatoire, hormis, bien entendu – cela vaut pour l'ensemble des bâtiments –, la transition

climatique. C'est évidemment un élément structurant dont nous devons absolument tenir compte.

Mme Alice Bernard (PTB). – Ce qui se passe à la HEPL est à la fois complexe et symptomatique de la situation générale de nos bâtiments scolaires. D'après vous, Monsieur le Ministre, le chantier est en cours de réalisation et la province de Liège a déposé un projet dans le cadre du PRR. Il n'y a cependant aucune garantie de réalisation. Si j'ai bien compris, les sommes disponibles sont insuffisantes pour tous les projets rentrés. Il va donc falloir procéder à des arbitrages, ce qui ne sera pas une mince affaire.

Le dossier suit certes son cours, mais il convient de mettre en exergue le caractère urgent de la situation à court terme. Les enseignants éprouvent de réelles difficultés à donner cours dans des conditions normales. Bien entendu, les étudiants en pâtissent également. Dans ce contexte, la province ne doit pas faire cavalier seul. Il faudra peut-être lui donner un coup de pouce. Nous resterons donc attentifs à l'évolution de la situation.

1.8 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Manque de détecteurs de CO₂ dans les classes»

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, le processus d'équipement des écoles en détecteurs de dioxyde de carbone (CO₂) est en cours, et c'est tant mieux. Cependant, selon un article paru dans *«La Libre Belgique»*, le document qui a été transmis aux écoles et qui porte sur le soutien financier qu'elles peuvent demander à la Communauté française pour se procurer ces détecteurs indique lui-même qu'il sera impossible d'équiper toutes les classes rapidement. Les écoles sont donc obligées d'équiper en priorité les locaux où il y a le plus de monde et de passage, tels que ceux pour le personnel, les salles de sport et les réfectoires.

Des directeurs signalent, dans le même article, que trop peu de détecteurs sont actuellement fournis dans les écoles à cause d'une insuffisance de moyens et de stock. Un directeur explique même qu'il n'en a reçu que six pour 45 classes. Dès lors, les détecteurs ont un objectif plus pédagogique que sanitaire: les enseignants les utilisent pour expliquer aux enfants comment cela fonctionne et à quoi ils servent, mais pas pour gérer une bonne ventilation et une bonne aération dans les classes. Ces constats interpellent quand nous savons l'importance que donnent les experts à une bonne ventilation des classes pour lutter contre la propagation du virus.

Monsieur le Ministre, comment expliquer l'insuffisance de l'aide financière accordée aux écoles pour s'équiper? Pourquoi cette lenteur dans les livraisons? Avez-vous une solution pour accélérer et élargir les livraisons de détecteurs de CO₂ pour toutes les écoles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose malheureusement pas de moyens infinis pour aider financièrement tous les pouvoirs organisateurs (PO). Nous avons dû fixer un plafond d'intervention et un principe de priorisation des locaux les plus sensibles.

Cette priorisation avait également pour objectif d'anticiper le manque d'appareils sur le marché qui est saturé. Il devient de plus en plus compliqué d'acquérir ce type d'appareil dans des délais raisonnables. Nous n'avons aucune prise sur cet état de fait, la demande étant plus forte que l'offre. Il nous est impossible d'accélérer la production de ces appareils. De nombreux secteurs se sont vus imposer leur utilisation, ce qui explique la saturation du marché. Nous attendons qu'il se régule et, entre-temps, nous priorisons les locaux les plus sensibles afin de les équiper le plus rapidement possible.

Je peux vous assurer que le gouvernement est attentif aux besoins des secteurs et met tout en œuvre pour soutenir les opérateurs face aux conséquences de la crise sanitaire. Nous devons cependant accepter que certaines des mesures prises par le Comité de concertation (Codeco) ne peuvent recevoir une réponse immédiate. Les opérateurs ont besoin de temps pour s'adapter et mettre en œuvre les décisions du Codeco.

Je rappelle que les détecteurs de CO₂ n'ont pas d'effet préventif ou curatif, contrairement aux mesures de ventilation qui, elles, sont toujours en vigueur. En effet, les détecteurs ne sont là que pour alerter en cas de mauvaise ventilation. Il est donc toujours conseillé de bien ventiler en cas de doute et en l'absence de détecteurs.

Vendredi dernier, j'ai eu l'occasion de visiter un athénée où la direction a été très réactive. Chaque enseignant a reçu un détecteur. Cet établissement est allé au-delà du subventionnement en veillant à ce que son équipe soit bien dotée. La subvention partielle reçue était par ailleurs la bienvenue. Je connais également des établissements qui disposent d'une série de détecteurs. Les enseignants peuvent les installer dans les lieux les plus à risque et se les passer durant la journée de cours. Misons sur le dynamisme et les initiatives locales.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, les enseignants font en effet preuve de créativité et de débrouille pour équiper les écoles en détecteurs de CO₂. Nous sommes convaincus qu'ils ont la volonté de prendre la situation en main et d'organiser le projet du mieux qu'ils peuvent. Il y a neuf mois, les experts ont annoncé qu'il fallait équiper de ces détecteurs toutes les écoles et tous les lieux fréquentés par le public. Nous en avons parlé lors de nos débats. Cependant, nous avons attendu pour agir. Le Codeco s'est enfin rendu compte que la mesure est importante et il l'a imposée.

Il est dommage que nous ayons attendu autant de temps pour réagir et que les écoles, ainsi que les professeurs, à titre individuel, doivent endosser la responsabilité de ces dispositions. Les enseignants sont avant tout là pour donner cours et s'assurer que les enfants apprennent dans de bonnes conditions. Nous espérons que les autorités et les pouvoirs publics gèrent mieux la problématique. Nous devons tirer les leçons de cette situation, qui est loin d'être résolue.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de M. André Antoine, intitulées «Attitude de la Belgique et, en son sein, de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à l'évolution attendue des règles européennes budgétaires», «Développements nouveaux de la revue des dépenses (*spending review*)», «Exécution du budget 2021», «Recettes des redevances 5G au profit de la Fédération Wallonie-Bruxelles», «Règlement des contentieux financiers avec la Région wallonne», «État du télétravail en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Déménagement avorté de l'Institut provincial de l'enseignement secondaire (IPES) de Wavre», et de M. Yves Evrard, intitulées «État de la réflexion des groupes de travail du chantier des bâtiments scolaires» et «Enquête de Sonecom», sont reportées.

La question orale de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Droit à la déconnexion», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations se termine à 17h15.